



## PROCÈS-VERBAL

### DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix février à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 février 2024, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

**Étaient présents** : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, M. Jean-Michel QUENNESON, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

**Étaient absents** : Mme Françoise SANTERRE procuration Mme Marie-Paule DAVAIN, Mme Emilie MAROUZE procuration Mme Guislaine BLARY, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Rodrigue SANTERRE procuration Mr Albert GODARD, M. Jean-Pierre HIRON.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 13 janvier 2024
2. Arrêt projet des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
3. Fiscalisation de la contribution Défense Extérieure Contre l'Incendie
4. Remboursement de tickets de cantine
5. Déclaration d'Intention d'Aliéner
6. DETR/DSIL et fonds vert
7. Motion pour l'école contre la fermeture de classe
8. Compte de gestion 2023
9. Compte administratif 2023
10. Affectation du résultat 2023
11. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

### **1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 13 janvier 2024**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 13 janvier 2024 est approuvé.

### **2. Arrêt projet des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)**

Monsieur le Maire présente le projet des ZAER : Géothermie, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques.

Les zones instaurées sont dans le village et les lieux-dits (Le Petit Troisvilles et le Vieux-Moulin).

Un cahier sera dédié aux remarques et propositions (modalités de concertation) et le mode de publicité sera l'affichage dans les panneaux avec également un affichage sur le site internet de la commune.

Le cahier sera le mode de recensement des remarques. La date de fin est fixée au 15 mars 2024 (durée de concertation du 15.02 au 15.03.2024).

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### **3. Fiscalisation de la contribution Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Le montant de la cotisation est de 4 110 € TTC pour la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la fiscalisation de la contribution DECI.

### **4. Remboursement de tickets de cantine**

Adoption à l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire évoque la nécessité de chercher un autre traiteur pour la cantine et précisé la possibilité d'instaurer la cantine à 1 € dans les prochains mois.

### **5. Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont présentées : la première 24 Rue du Maréchal Leclerc et la seconde située Place de l'Eglise (terrain). Adoption à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **6. Travaux de rénovation du monument aux morts de Troisvilles ; Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024**

La rénovation du monument aux morts de Troisvilles s'élève à un montant de 35 950 € HT et l'inscription des lettres à 4 045,50 € HT soit un coût total de 39 995,50 €.

La subvention de l'Etat de 40 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sera fixée sur ce montant.

Adoption à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **7. Motion pour l'école contre la fermeture de classe**

Monsieur le Maire présente son opposition au projet de fermeture d'une classe à l'école primaire de Troisvilles et considère que les données comptables prises en compte pour décider ou non de la fermeture d'une classe ne tiennent pas compte de la réalité et de la composition sociologique de notre école.

Le Conseil municipal adopte la motion pour l'école contre la fermeture de classe à l'unanimité.

### **8. Compte de gestion 2023**

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

### **9. Compte administratif 2023**

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote du conseil.

Le Conseil municipal adopte le compte administratif 2023 par 9 voix pour.

### **10. Affectation du résultat 2023**

Les recettes sont les suivantes :

Au 1068 : 122 969,48 €

Au 002 : 72 767,77 €

Le Conseil municipal adopte l'affectation du résultat à l'unanimité.

### **11. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie.

Monsieur le Maire clôt la séance à 10h36.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,

Guislain BLARY  
